

Niagara-on-the-Lake (Ontario)
Navy Hall

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE

Navy Hall aurait été construit par l'armée britannique entre 1815 et 1817. L'édifice a été déplacé une première fois en 1863 et une deuxième fois pendant les grands travaux de rénovation réalisés en 1937. Il fait aujourd'hui partie du lieu historique national du Fort-George et abrite les locaux de l'administration. C'est le Service des parcs d'Environnement Canada qui en a la garde. Voir le Rapport de bâtiment n° 88-1 47 du BEEFP.

Raison de la désignation

Navy Hall a été désigné édifice "reconnu" parce qu'il illustre l'évolution, avec le temps, de l'optique adoptée dans la manière de gérer les bâtiments historiques importants et qu'il est, de façon plus particulière, un bon exemple du rôle essentiel qu'a eu l'esthétique dans les années 1930 en matière de conservation.

Les parterres et autres aménagements extérieurs de Navy Hall sont nés de la stratégie d'embellissement et du programme d'aménagement de ceintures de parcs et de promenades en vogue dans les années 1930.

Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial des lieux réside dans la forme, les particularités de conception et les éléments et matériaux primitifs encore existants, ainsi que dans les caractéristiques introduites pendant les grandes rénovations des années trente.

En ce qui a trait au bâtiment militaire primitif édifié vers 1815, il ne reste plus guère, à cause de problèmes de détérioration, de modes d'utilisation découlant de programme de conservation intégrée et de plusieurs campagnes de rénovation à grande échelle, d'éléments véritablement authentiques. Bien que, depuis l'époque de sa construction, Navy Hall ait été l'objet de travaux qui ont profondément transformé ses détails et ses matériaux, l'édifice actuel a conservé du vieux bâtiment georgien sa forme basse très allongée surmontée d'un toit en croupe, ses points d'entrée et des éléments de construction primitifs ou de remplacement. Quelques détails de conception authentiques tout comme certains éléments et matériaux anciens ont survécu aux mesures de conservation et de restauration passées.

Les éléments et matériaux extérieurs - parement en pierre, couverture en cuivre et symétrie encore plus marquée du fenêtrage - sont des caractéristiques introduites au cours des années trente. Ces particularités, qui, de toute évidence, appartiennent à

.../2

Niagara-on-the-Lake (Ontario)
Navy Hall (suite)

une époque et à une philosophie plus récentes, témoignent des goûts néo-classiques de l'époque et sont conformes au vocabulaire architectural de la Commission des parcs du Niagara (CPN).

Eu égard à tout ce qui précède, nous croyons qu'il ne faut pas essayer de réintroduire dans l'édifice des éléments destinés à accentuer le caractère militaire primitif des lieux si cela devait se faire aux dépens des particularités qui remontent aux années trente et qui rappellent cette époque. Il n'est donc pas question de toucher à la configuration extérieure actuelle. À l'intérieur, toutefois, la marge de manoeuvre est plus grande par rapport à la composition des volumes et des espaces.

La fonction actuelle de Navy Hall est tout à fait appropriée; il reste qu'une utilisation d'intérêt plus général, comme celle qu'avait l'édifice autrefois, conviendrait encore mieux à son caractère patrimonial.

Navy Hall est entouré de parterres, de murs et de promenades bien entretenus, tous des éléments du programme d'aménagement de ceintures de parcs et de promenades mis en oeuvre par la CPN dans les années trente. Cet esprit dans lequel ont été pensés l'aménagement et le programme d'entretien des lieux est compatible avec le caractère actuel de l'édifice et doit continuer d'exister. Tout nouvel aménagement devra être précédé d'une étude d'architecture paysagère et de travaux d'archéologie ayant pour but de recenser les caractéristiques des aménagements paysagers réalisés dans les années trente ou avant, d'en faire le relevé et d'en assurer la protection.

Trad uction